

Augmentation ? Zéro Prime covid ? Zéro

STOP!!! Grève les 24 et 25 mars!

Lundi 15 mars à 15h30, les organisations syndicales CFTD – CGT – CFTC – CGC – FO – SUD ont claqué la porte de la négociation de branche sur les salaires 2021. Un acte suffisamment rare pour être souligné qui résume, à lui seul, l'état de dégradation du dialogue social dans cette branche professionnelle.

La CGT, FO et SUD ont ensuite décidé de lancer un appel à la grève. Mais d'où vient cette colère ? Du refus catégorique des organisations patronales d'augmenter **du moindre centime d'euro les salarié.es** de « première et deuxième ligne » que nous sommes ! Même l'obtention d'une prime covid-19 a été refusée. Pourtant, les salarié.es prestataires ont largement été impactés par la pandémie.

Pour les salarié.es des centres d'appel, qui représentent plus de 45% de l'effectif total du champ professionnel, le premier confinement s'est traduit par un « *quoiqu'il en coûte* » à leur santé, et l'obligation de travailler sur site. Certain.es ont eu la COVID-19 via le travail ! Les géants du secteur tels que : TELEPERFORMANCE, SITEL, COMDATA n'ont pas interrompu leur activité. Ce n'est d'ailleurs qu'à la suite d'une intervention de l'inspection du travail pour manque d'hygiène que TELEPERFORMANCE Blagnac a interrompu son activité, avant la mise en place d'un protocole sanitaire. Puis est venu le temps du télétravail. Pour les femmes, qui représentent 70% de l'effectif du secteur, a débuté la garde des enfants en plus du travail à domicile. Pour toutes et tous, la bataille pour obtenir du matériel fourni par l'entreprise, le remboursement des frais. Remboursement dérisoire par rapport aux exigences que représente l'invasion d'une entreprise dans un domicile au détriment de la vie familiale!

Dans l'animation commerciale, beaucoup se sont retrouvés au chômage total parce que sous contrat CDD de quelques heures...

Pour les hôtesse.s et hôtes, ce fut aussi

l'obligation de se rendre sur site, la contrainte de prendre les transports en commun sans masques, ni gel. L'obligation de se retrouver seul.es dans les halls vides des entreprises plus soucieuses de préserver la santé de leurs salarié.es que celle des agent.es d'accueil. Certain.es ont dû renoncer à faire valoir leur droit de retrait, parce que menacé.es de ne pas être rémunéré.es, au mépris du code du travail.

D'autres, dans tous les secteurs, sont encore en activité partielle. Une activité partielle largement prise en charge par l'aide de l'état, donc notre argent, qui permet aux entreprises de maintenir les salaires à moindre frais! Sous prétexte d'incertitude sur l'avenir, les organisations patronales refusent de reconnaître les efforts consentis par l'ensemble des salarié.es. Pourtant, les grands groupes ont continué d'engranger des bénéfices, verser des dividendes aux actionnaires, augmenter leurs dirigeants.

Cette année le SMIC est revalorisé de 0,99 euros ce qui pour un SMIC mensuel équivaut à 1554,58 euros brut par mois. Dans la grille de salaire de notre branche, trois coefficients seront en dessous du SMIC mensuel, même après revalorisation. **86% des salarié.es du secteur sont concernés. Les cadres, eux, ont un salaire en dessous du plancher de la sécurité sociale qui définit pourtant, en partie, le statut cadre.**

Pour ces raisons, la **FSE CGT, FO FEC et SUD SOLIDAIRES** exigent une augmentation des salaires et une prime COVID-19 et appellent à la grève **le 24 et 25 Mars 2021.**

Ce qu'il faut savoir : La grève est un droit. Il vous protège de tous licenciements ou sanctions.

Si vous êtes en télétravail, les règles sont les mêmes et vous avez les mêmes droits . Vous pouvez vous déconnecter. Pour infos contactez-nous : 0155828941—vie-synd.fsetud@cgt.fr